



Les représentants FSU au CHSCTA de l'académie de Besançon

à

Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Président du CHSCTA

Objet : Fonctionnement du CHSCTA

Monsieur le Recteur,

La séance du CHSCTA qui s'est déroulée le jeudi 14 novembre ne se situe pas, pour nous, à la hauteur des enjeux portés par cette instance et de l'importance que vous dîtes lui attribuer.

Le départ, à 11 heures, de madame la Secrétaire Générale, qui présidait cette séance, alors que nombre de points à l'ordre du jour n'avaient pas été traités en est un premier exemple. Il serait d'ailleurs plus que souhaitable qu'un CHSCTA supplémentaire ait lieu début janvier pour traiter les points restés en suspens.

Par ailleurs et ainsi que nous l'avons rappelé dans notre déclaration préalable, il n'est ni normal ni réglementaire de ne pas avoir de réponses aux avis votés lors du dernier CHSCTA en date du 4 juillet. Le suivi de la santé des personnels pour qui l'allégement de service a été supprimé ne mérite-t-il pas mieux qu'une non-réponse ?

Nous avons également rappelé dans notre déclaration préalable, que les moyens aux sens large et notamment en terme de priorité ne sont pas attribués et/ou mis en œuvre. Ils ne permettent pas que les travaux menés par le CHSCTA et leur diffusion progressent dans des délais raisonnables. (produits chimiques, enquête EPS, communication, etc.). Ne peut-on pas légitimement s'interroger sur la portée de préconisations qui ne sont pas soumises à la connaissance des personnels ?

Nous avons aussi évoqué une communication entre employeur et représentants des personnels qui fonctionne trop souvent à sens unique. À titre d'exemples :

1° Nous avons appris en séance, dans un premier temps, que si nous n'avions pas d'information sur le déménagement du site Carnot, c'est que rien n'avait changé, puis après échanges, que la date du déménagement était repoussée de 2 ans...

2° Lors de l'examen du point de l'ordre du jour « Bilan du premier séminaire MEP », nous avons appris que les travaux sur la prévention des RPS avaient repris ce dont nous ne pouvons que nous féliciter au regard de la date où ils avaient été initiés. En tant que membres du CHSCTA, nous y étions associés, faisons partie du COPIL et avons participé le 3 octobre 2017 à un échange avec l'ARACT. Depuis nous n'avons eu aucune information et nous considérons anormal :

- De ne pas avoir été tenu au courant de l'évolution de ce dossier alors que nous sommes membres du COPIL.

- D'apprendre qu'en fait nous n'en faisons plus partie...,
- De voir que les représentants des personnels n'apparaissent plus dans l'organigramme.
- De constater que les moyens tant techniques qu'humains avaient été trouvés pour réaliser une plaquette de présentation de ce séminaire, alors même que sont mises en avant des difficultés permanentes dès qu'il s'agit de mettre en forme les travaux du CHSCTA.

Enfin, le CHSCTA n'a toujours pas été destinataire du retour de l'enquête administrative menée au lycée Condé.

Vous comprendrez, monsieur le Président du CHSCTA, que cet état de faits amène de notre part les questions suivantes :

Quelles mesures concrètes comptez-vous mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, pour permettre une véritable communication entre l'institution et les membres du CHSCTA ?

Quelles mesures concrètes comptez-vous mettre en œuvre pour que les représentants des personnels soient de nouveau impliqués dans le travail sur la prévention des RPS ?

Afin que nous puissions obtenir des éléments de réponse à ces questions, nous avons l'honneur de solliciter une audience.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président du CHSCTA, en notre profond attachement à la santé et à la sécurité au travail.

Pour les représentants FSU des personnels au CHSCTA,
Samuel JOST